

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 001-821/15/CC

■ Approbation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Soleam pour l'étude du projet de village d'entreprises du pôle technique de plaisance de l'Anse du Pharo
DGSUP 15/12813/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'anse du Pharo, à l'embouchure du Vieux Port de Marseille, est un lieu historique d'accueil d'activités liées à la construction et à la réparation navale. Du fait de son ancienneté, celle-ci s'est organisée au fil de l'eau et de façon anarchique, déqualifiant ainsi un site remarquable par son environnement, tant naturel que patrimonial. Ce site dispose de grandes qualités techniques et présente des facilités d'accès par tous modes.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de sa compétence portuaire, est gestionnaire du site et a consenti à ce titre des Autorisations d'Occupation Temporaires du domaine public au profit de neuf entreprises, leur concédant ainsi, le droit d'occuper des terre-pleins. La plupart de ces contrats a pris fin le 31 décembre 2014.

Avant de signer de nouveaux contrats, MPM veut valider un projet d'aménagement du site dont la vocation serait de devenir une zone d'activités dédiée exclusivement à la réparation, l'entretien et la maintenance des embarcations de plaisance, sur une gamme très large, de la petite à la moyenne plaisance et pouvant s'inscrire avec pertinence dans l'offre actuelle (pôles de La Ciotat, Marseille Sud, Grand Port Maritime de Marseille et Estaque).

MPM a engagé les premiers travaux de réaménagement dont l'échéance est fixée au terme du premier semestre 2015, le projet définissant la vocation et l'occupation du site devra donc être arrêté fin avril 2015.

La viabilité et la pérennité de ce projet reposent sur :

- une synergie et une complémentarité des opérateurs,
- une vocation du site clairement affirmée et lisible, tant pour les acteurs économiques que pour la clientèle,
- une bonne organisation du site et de l'implantation des différentes activités pour la fluidité du fonctionnement (hiérarchie des accès à l'eau, à la route, prise en compte des nuisances (sonores, visuelles, ...),
- la définition de règles d'usage, d'aménagement et de fonctionnement, pérennisant la qualité du lieu et son attractivité.

Afin de dessiner les contours de ces thématiques, il est nécessaire de conduire une étude approfondie de l'existant et des besoins des actuels occupants.

Pour réaliser cette mission d'étude, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de faire appel pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage à sa société publique locale, la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (Soleam) dont elle est actionnaire

L'étude sera scindée en trois phases : état des lieux, définition du projet et appui à la mise en œuvre et à la définition des mesures d'accompagnement.

Les objectifs de cette étude sont dans un premier temps de définir le schéma d'implantation et l'organisation générale du site et d'intégrer l'impact des projets d'aménagement et d'équipements sur l'offre de services existante et celle à réaliser. Dans un second temps, il s'agit de définir les conditions de fonctionnement du site opposables aux opérateurs et de proposer les mesures d'accompagnement correspondant aux effets attendus et participant à la réussite du projet.

Le coût de cette étude est de 40 000 euros HT. Un rapport détaillé présentant l'analyse économique et technique du site, les plans d'organisation, le schéma d'implantation, l'évaluation des investissements à réaliser et un projet de planning permettront à MPM de disposer des outils nécessaires pour décider du devenir du site.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Soleam pour l'étude du projet de village d'entreprises du pôle technique de plaisance de l'Anse du Pharo..

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Soleam portant sur l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'étude du projet de village d'entreprises du pôle technique de plaisance de l'anse du Pharo à Marseille.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Communauté Nature : 2031 - Fonction : Sous politique : B220

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ports et Espace maritime

Claude PICCIRILLO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER